

Intitulé de l'UE	Gestion foncière 1
Section(s)	- (3 ECTS) Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / orientation Géomètre / Cycle 2 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Bruno FROMENT	42	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit et administration foncière 1	42h	Bruno FROMENT

Prérequis	Corequis
	- Droit et Administration foncière 2

Répartition des heures
Droit et administration foncière 1 : 42h de théorie

Langue d'enseignement
Droit et administration foncière 1 : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<p>- Master en Sciences de l'ingénieur industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'intégrer et contribuer au développement de son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Planifier le travail en respectant les délais et contraintes du secteur professionnel (sécurité ...) ◦ Élaborer une stratégie de communication ◦ Négocier avec les différents acteurs des milieux professionnels • Communiquer face à un public de spécialistes ou de non-spécialistes, dans des contextes nationaux et internationaux <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtriser les méthodes et les moyens de communication en les adaptant aux contextes et aux publics ◦ Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques des secteurs professionnels
<p>- Master en Sciences de l'ingénieur industriel Géomètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les connaissances technologiques, techniques et juridiques nécessaires à la gestion de projets de construction <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtriser et respecter la législation, les normes et procédures spécifiques, plans et cahiers des charges • Maîtriser et exploiter les connaissances et les outils techniques, juridiques et de la géomatique nécessaires aux missions du géomètre-expert <ul style="list-style-type: none"> ◦ Analyser la situation juridique et établir un diagnostic technique d'immeubles à évaluer ◦ Réaliser des expertises immobilières, techniques et des missions de consultance

Objectifs de développement durable



industrie, innovation et infrastructure

Objectif 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.
- 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris.

Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.

Distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question.

Contenu de l'AA Droit et administration foncière 1

- Introduction au droit belge
- Organisation du système judiciaire en Belgique
- Droit des biens
- Droit de propriété
- L'usufruit et l'usage de l'habitation
- La copropriété
- Les servitudes
- La mitoyenneté des murs et clôture
- Le bornage

Méthodes d'enseignement

Droit et administration foncière 1 : cours magistral, étude de cas, Présentiel + distanciel

Supports

Droit et administration foncière 1 : syllabus, Code Civil

Ressources bibliographiques de l'AA Droit et administration foncière 1

Notes de cours.

Code civil belge 2022

Articles et jugements divers remis lors des séances.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	Evaluation continue. Une note de plus de 10/20 durant l'année dispense l'étudiant d'un examen en session dans le cas contraire, il présente un examen oral en session portant sur l'intégralité de la matière et seule la note de cette examen est prise en compte pour la note finale..
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE	
Droit et administration foncière 1 : non	

Année académique : **2023 - 2024**